

ARGUMENTAIRE contre la réforme Borne-Macron :

Le Gouvernement peine à faire accepter son projet de réforme. 70 % des Français ne croient pas en les éléments de langage utilisés : « juste », « responsable », « fruit de la concertation ». **Les mots sont d'autant plus ronflants qu'ils masquent une réalité bien différente** (*analyse appuyée sur les travaux de Michaël Zemmour, professeur d'économie à Paris-Sorbonne*). **Derrière la justification comptable** (« équilibrer le système »), **il y a des raisons idéo-logiques** : financer les exonérations d'impôts de production pour les entreprises, modifier le marché du travail en y maintenant 700 000 personnes et à terme mettre la main sur les 332 milliards d'euros de pensions qui échappent à la finance.

UNE RÉFORME INJUSTE ET BRUTALE :

- Report de l'âge légal de départ à 64 ans,
- Passage à 43 annuités exigées pour le taux plein,
- + de décotes / - de surcotes,
- Extinction des régimes spéciaux ...

L'application commence pour la génération née au second semestre 1961 avec trois mois de plus à travailler et se poursuivra sur le même rythme jusqu'en 2030.

Concrètement, cela signifie :

Né entre 1962 et 1967, de 6 à 21 mois de travail en plus...

Né en 1968 et plus, 24 mois de travail en plus... pour rien !



FONCTIONNAIRES : MÊMES CAUSES, MÊMES EFFETS !

Si le calcul des pensions des agents publics est maintenu sur la base de l'indice des 6 derniers mois, toutes les dispositions générales s'appliquent et dégraderont nos retraites.

Aucune mesure de compensation n'est proposée :

- pas de revalorisation du point d'indice ni des grilles,
- aucun dispositif d'intégration des primes dans les traitements,
- aucune prise en compte des années d'études,
- pas de mesure de correction des écarts de pensions entre femmes et hommes,
- aucun assouplissement de la décote qui pénalise les entrées tardives en emploi,
- aucun rétablissement de la cessation progressive d'activité (*la mesure gouvernementale de temps partiel à 62 ans avec liquidation partielle de la pension fera perdre des droits à retraites pour qui le choisira*).

Pour autant, il ne faut pas se faire d'illusions : le maintien du mode de calcul sur les 6 derniers mois n'est que tactique. Le gouvernement n'a pas renoncé à aligner totalement le régime des fonctionnaires sur le régime général : il a commandé à la DREES, en 2022, une étude pour évaluer les conséquences d'un passage à un calcul sur la base des 25 meilleures années.

LES JUSTIFICATIONS AVANCÉES : MENSONGES !

- **Financer l'École, la Santé ? INTOX.** Arguments un temps avancés par le candidat Macron, écartés aujourd'hui par E. Borne qui « veut préserver l'équilibre budgétaire ».
- **Restaurer l'équilibre et sauver le système ?** Bel exemple de cynisme et de manipulation par le gouvernement en 2 temps : d'abord, dramatisation et instrumentalisation du rapport du COR en insistant sur le déficit croissant qui menacerait la pérennité du système par répartition ; puis insinuations sur la « partialité » du rapport du COR. **INTOX** : pas de dérapage des dépenses de retraites selon le COR ; elles sont contenues à 13,8% à cause des réformes précédentes (*alors que le nombre de retraités a augmenté*). De plus, le déficit est estimé à 10 milliards, entre 2023 et 2032, sur un total de 332 milliards versés pour les retraites (chiffres 2020 de la DREES), soit 3% du total et 0,5% rapporté au PIB. Or, même en restant dans la logique financière, on pourrait résorber ce déficit en augmentant de 0,15 point les cotisations sur 5 ans (*deux fois moins que l'augmentation subie avec la réforme de 2010 !*). On pourrait donc s'éviter de travailler 2 ou 3 ans de plus !

Les vraies raisons sont ailleurs, on les trouve dans la Loi de Finances 2023 et dans le Programme de stabilité de la Dépense publique : il s'agit d'utiliser la réforme des retraites (*et celle de l'assurance-*

chômage) pour faire des économies et financer notamment les **8 milliards d'exonérations de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**. Ce que confirme le président du COR : « Les dépenses de retraites sont incompatibles avec les objectifs de politique économique et de finances publiques du gouvernement ».

DE PSEUDO-COMPENSATIONS SURVENDUES !

A partir du moment où « la mesure de départ à 64 ans n'est pas négociable », les promoteurs de la réforme doivent inventer de prétendues compensations. Comme les maquignons sur le foirail à bestiaux, les promoteurs de la réforme surjouent la générosité et survalorisent la justice de mesures dites de compensation, ajoutées pour obtenir le vote des députés LR et éviter un nième 49-3 :

- **Pension minimale à 1 200 euros (pour les néo et actuels retraités) ? INTOX !**

L'article 10 de la loi n'évoque une pension minimale que pour « les salariés ayant effectué une carrière complètement cotisée sur la base d'un SMIC ». Cela veut dire : 43 annuités et à temps plein. Les éléments de langage de Bruno Lemaire (« pension minimale ») ou de Marlène Schiappa (« pension plancher ») sont équivoques, pour ne pas dire mensongers ; c'est ce que montrent les analyses de Michaël Zemmour : ce qui est prévu, c'est une augmentation de 0 à 100 euros par rapport à l'actuel. Seuls ceux qui perçoivent 1 100 euros actuellement atteindraient 1 200. Or, parmi les pensionnés touchant actuellement moins de 1 000 euros, 7 sur 10 ont des carrières incomplètes. Sur France Inter, mercredi 15 février 2023, le Ministre du Travail Olivier Dussopt a dû reconnaître qu'en réalité il n'y a pas de pension minimale à 1 200 euros ; sinon ce serait « un minimum vieillesse ».

Peu de chances d'atteindre les 2 millions de bénéficiaires, comme le claironne Elisabeth Borne. Et à supposer cet objectif atteint, on en laisse beaucoup sur le carreau. Selon la Drees, en 2022, on compte 4,3 millions de retraités gagnant entre 800 et 1000 euros ainsi que 2,2 millions entre 1000 et 1200 euros.

- **« Les femmes préservées » selon Elisabeth Borne ? INTOX !**

L'élément de langage a été détruit par l'aveu même de Franck Riester qui a reconnu : « *Evidemment, si vous reportez l'âge légal, les femmes sont un peu pénalisées* ». L'étude d'impact du gouvernement montre que les femmes devront, en moyenne, allonger deux fois plus que les hommes leur durée de carrière : 8 mois contre 4 mois. Et si, de fait, cet allongement va faire augmenter un peu les pensions des femmes, il ne va pas réduire l'écart de 40 % par rapport à celles des hommes. De plus, la décote est maintenue, or 3 fois plus de femmes que d'hommes doivent attendre 67 ans pour la faire annuler.

- **Dispositif carrières longues ? INJUSTE ET INCOMPRÉHENSIBLE !**

Pas mal d'ambiguïtés subsistent car la Première Ministre dit seulement qu'une personne entrée tôt sur le marché du travail ne devra pas travailler plus de 44 ans ! Mais la liste des travailleurs pouvant partir à 58, 60 ou 62 ans risque de se raccourcir, puisque la règle des 43 annuités nécessaires s'applique à tout le monde et de fait ceux qui peuvent partir tôt aujourd'hui partiront plus tard demain (1, 2 ou 3 ans de plus). De plus, le marchandage pour obtenir les voix de LR introduit de la confusion supplémentaire et de l'inéquité : un amendement gouvernemental (*annoncé par Borne mardi 14 février*) précise qu'il y aura un maximum de 43 ans de cotisations dont bénéficieront ceux qui ont commencé à travailler entre 16 et 18 ans (sous certaines conditions) ainsi on laisse de côté ceux qui ont commencé à travailler avant 16 ans.

- **Index Seniors ? REJETÉ PAR LES DÉPUTÉS !**

C'est un dispositif qui prévoit de recenser les seniors employés par les entreprises. Seul le refus de publier entraînerait des sanctions. C'est donc un gadget qui n'a aucune incidence sur le taux d'emploi des seniors. Le MEDEF n'en veut pas non plus, par crainte de le voir devenir contraignant ! Le Gouvernement voudrait croire que le simple recul de l'âge de départ fera mécaniquement monter le taux d'emploi des plus âgés. Or l'expérience du passage de 60 à 62 ans montre que ce n'est pas vrai. Selon la DARES, en 2021, le taux d'emploi des seniors (55 à 64 ans) est de 56 % contre 60,5 % (moyenne européenne). A 62 ans, la part des personnes ni en emploi ni en retraite est de 14 %.

- **Mesures pénibilité** : l'actuel dispositif est déjà amputé par la suppression de certains régimes fondés sur ce critère (égoutiers, pompiers, policiers par exemple). Dans le Privé, le Gouvernement (qui avait supprimé 4 critères en 2017, sous la pression du Patronat) en réintègre 3 (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques) sans en faire un droit systématique mais en les soumettant à un examen médical. Autant dire que les effets en seront limités !

DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES FUTURS RETRAITÉS :

Cette réforme n'a d'autre intérêt que de faire des économies. Le ministre Bruno Lemaire les évalue à 17,7 milliards en 2030. La Direction du Trésor dans une étude récente dit sensiblement la même chose :

- 12 milliards d'euros à l'horizon 2027 grâce aux années de cotisations supplémentaires,
- 8 milliards grâce à la baisse du nombre de pensions à verser ...

D'une manière générale, les pensions versées perdraient 6,5% en 2027 !

LES VICTIMES DE LA RÉFORME :

1. **Pas directement les actuels retraités** qui ont déjà vu leurs pensions baisser au fil des réformes successives (désindexation, décote etc.). Ils ont subi la hausse de la CSG et indirectement celle des tarifs des mutuelles et assurances
2. **Globalement, les actuels actifs** : travailler plus vieux pour tous malgré des conditions de travail dégradées, raccourcissement du temps passé à la retraite, allongement de la période de précarité pour ceux qui, aujourd'hui, à 62 ans ne sont ni en emploi, ni au chômage. **Conséquence sociétale** : retour de la pauvreté chez les retraités et nécessaire prise en charge par les enfants.
3. **Plus spécifiquement** :
 - **les femmes** : l'allongement de la durée de cotisation les pénalise car elles sont nombreuses à avoir des carrières hachées et incomplètes. Maintien de la décote.
 - **Les carrières longues** qui ne pourront plus partir à 60 ans. Perte aussi, pour certains, de la surcote (déclenchée plus tard).

IDÉES RECUES À ÉCARTER :

- « **On vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps** ». C'est une contre-vérité historique car, depuis plus d'un siècle, la durée du travail diminue en raison de la hausse de la productivité et celle de la retraite augmente.
- « **Les dépenses de retraite explosent** ». C'est faux. Le dernier rapport du COR explique qu'elles sont maintenues à 14% du PIB, alors que le nombre de retraités a augmenté.
- « **Il y a moins d'actifs pour plus de retraités** ». Cet élément démographique réel ne saurait être une raison suffisante pour reculer l'âge de départ ou baisser les pensions car il se focalise uniquement sur le ratio actifs/retraités qui est de 1,7 mais ne tient pas compte de la hausse de la productivité ni d'éventuelles politiques d'emploi visant à augmenter le nombre de cotisants.
- « **On ne doit pas dépasser 14% du PIB consacrés aux retraites** ». Il s'agit pourtant d'un choix néolibéral qui se traduit notamment par un partage de la valeur ajoutée défavorable aux travailleurs et favorable aux actionnaires. Comme le nombre de retraités augmentera, il faudrait passer à 16,5% du PIB en 2050 et à 18% pour améliorer la situation de toutes et tous. Entre 1960 et 2022, on a su passer de 5% à 14% sans provoquer de faillite du système.

J.Louis Mollard.



F.S.U. 26